



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)
☎ (41) 22 338 91 11 – Télécopieur (Registre international des marques) : (41) 22 740 14 29
Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : <http://www.OMPI.int>

ARRANGEMENT DE MADRID ET PROTOCOLE DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

Adhésion à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid : République arabe syrienne

1. Le 5 mai 2004, le Gouvernement de la République arabe syrienne a déposé auprès du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) son instrument d'adhésion à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. L'Arrangement de Madrid et le Protocole de Madrid entreront en vigueur à l'égard de la République arabe syrienne le 5 août 2004.
2. L'adhésion de la République arabe syrienne à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid porte à 76 le nombre de parties contractantes au système de Madrid. Une liste des membres de l'Union de Madrid, ainsi que des informations sur les dates auxquelles ces parties contractantes sont devenues parties à l'Arrangement et/ou au Protocole de Madrid, sont disponibles sur le site Internet de l'OMPI, à l'adresse suivante : www.OMPI.int.

Le 10 mai 2004